

L'an deux mil vingt, le vendredi 4 mars 19 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 29 février 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Claudine GIARD.

Présents : Mme Claudine GIARD ; M. Albert FONTAINE ; M. Francis PETIT, M. Christian LEMASSON, Mme Brigitte BERANGER, Mme Sophie MARIE, M. Alan VUERINGS, M. Erick VATEL.

Absents excusés : Mme Sylvie GAUCLERE,

Absents : M. Jérôme DESFARGES ;

M. Albert FONTAINE, est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

I – Tour de garde en vue des élections municipales.

A la demande de Mme Sophie Julien Farcis d'intégrer ses colistiers, Madame le Maire propose d'établir le tableau de tour de garde du 15 mars 2020 de la façon suivante :

Le matin : Mme Giard, Mr Sapin et Mr Leho.

Le midi : Mr Fontaine, Mr Jolly, Mme Laveille.

L'après-midi : Mme Marie Sophie, Mr Langlois, Mr Legathe.

II – Renouveau de la Convention Fredon

DCM 2020-03-04/001

Au vu de l'arrêté préfectoral de lutte collective en date du 28 janvier 2020 confirmant l'organisation de la lutte par le FDGDON, notre participation doit être actée par la signature de la convention de lutte collective 2020 et le conseil municipal choisi l'intervenant sur notre commune : -STBO de Saint Pair sur Mer en raison de la qualité de ses dernières interventions sur la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve et donne le pouvoir à Mme le maire de signer la convention.

III – Modification statuts du SDEM 50

DCM 2020-03-04/002

Lors de son conseil du 12 décembre 2019, le SDEM50 a approuvé la modification de ses statuts.

L'objet est le suivant :

1. La modification statutaire proposée a pour objectif de permettre aux EPCI à fiscalité propre d'adhérer au SDEM50, ce que les statuts ne permettaient pas puisque ces collectivités ne disposent pas de la compétence « autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) » (sauf Villedieu Intercom). En ce sens, le projet de modification statutaire prévoit :

- De ne plus conditionner l'adhésion au SDEM50 au transfert de la compétence AODE afin que les EPCI puisse transférer au SDEM50 une ou plusieurs compétences autre que celle relative à l'AODE.
- De modifier en conséquence la gouvernance.

2. La modification statutaire proposée a pour objectif de déterminer la composition du bureau syndical.

3. L'ajout de dispositions relatives au fonctionnement des commissions internes et réglementaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve et signe.

VI – Nomination d'un correspondant en mairie pour les enquêtes auprès des ménages de l'INSEE

DCM 2020-03-04/003

Notre commune a été sélectionnée pour des enquêtes. Un enquêteur de l'INSEE sera présent de temps à autre sur notre commune. L'INSEE demande en parallèle un correspondant au sein de notre mairie afin de rassurer la population et informer la population. Mme le Maire propose la personne susceptible de répondre au téléphone de la mairie c'est-à-dire la secrétaire de mairie : Mme Hebert Christèle.

Pour information une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité est prévue du 01/06/20 au 21/06/20, du 31/08/20 au 20/09/20 et du 30/11/20 au 20/12/20 avec Monsieur Portier : enquêteur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve et signe.

VII – Adoption du rapport CLECT

DCM 2020-03-04/004

Le 23.04.2019 la Commission Locale des Charges Transférées a examiné trois points :

L'aménagement et l'entretien des zones d'activités

L'élaboration des documents d'urbanisme

La piscine Tournesol (correction)

Suite à cette réunion, Granville Terre et Mer nous demande d'approuver le rapport de la CLECT 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve et signe.

VII – Modification simple du PLU

DCM 2020-03-04/005

Suite à divers refus du service urbanisme de Granville Terre et Mer, il est indispensable de procéder à une modification simple du PLU de Champeaux comme suit :

- Zone A : modifier les règles pour les bâtiments agricoles / cohérence entre article 1 et 2.
- Zone U : retrait des bâtiments / type de clôture.
- Rectification d'erreurs matérielles pour une mise en conformité des plans par rapport aux dispositions issues du PADD ainsi que du SCOT et tel que décrit dans la partie texte du PLU.
- Zone A AA et N : conformément à la loi littorale modification des règles de changement de destination des bâtiments existants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve et signe.

VIII – Poste de l'Agent Technique territorial

DCM 2020-03-04/006

Actuellement, notre Agent est en fin de contrat. Il est nécessaire d'étudier la situation afin de poursuivre le remplacement de Mr Duchaux, arrêté pour longue maladie. Mme le Maire propose d'ouvrir un nouveau poste pour Mr Paumier. Une demande est à faire au Centre de Gestion pour mettre en place la procédure. Dans ce cas, un an de stagiairisation est à faire avant titularisation.

Quand Mr Duchaux prendra sa retraite, nous devons fermer son poste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve et signe.

IX – Achat terrain LOISEL

DCM 2020-03-04/007

Une délibération avait été faite cependant elle ne correspondait pas aux termes exactes exigé par le notaire. Il est nécessaire de rétablir la situation en annulant la précédente et en créant une nouvelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve et signe.

X – Délégation de signature

DCM 2020-03-04/008

Mme le Maire a déposé à titre personnel une demande préalable pour « Les Hermelles », pour se faire il est nécessaire de signer l'arrêté. Ne pouvant elle-même la signer, le conseil municipal désigne Mr Fontaine : 1^{er} adjoint pour délivrer cette demande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve et signe.

Questions diverses

Mr Lemasson, adjoint s'étonne de l'absence du vote du budget (1 mois avant la date habituelle...). En raison des nombreuses tâches actuellement en secrétariat dû aux élections municipales, et de l'absence d'annonce des dotations de l'Etat, il était impossible de présenter les comptes pour l'instant. Pour information, le compte administratif est en cours de préparation avec une visite prévue avec le Trésorier prochainement.

Mme le Maire donne la parole à l'assemblée :

Mr Lelandais demande que l'argent du conseil des Jeunes 2015 (186 Euros) récolté lors de représentations théâtrales soit reversé à une association de Champeaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal choisi l'association Champô'Thon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 15.

VU, pour être affiché le 5 mars 2020
Conformément au Code Général des Collectivités
Territoriales

Le Maire



Claudine GIARD		Christian LEMASSON	
Brigitte BERANGER		Sophie MARIE	
Jérôme DESFARGES	Absent	Francis PETIT	Absent excusé
Albert FONTAINE		Erick VATEL	Absent excusé
Sylvie GAUCLERE	Absente excusée	Alan VUERINGS	

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.